

# CASTRES

GIRONDE



N°  
87

*Le relais des Graves*

Mai 2015

[www.castres-gironde.fr](http://www.castres-gironde.fr)

## Vie municipale

Edito	p 2
Extraits des Conseils Municipaux	p 3
Vie communale	p 7

## Jeunesse

Bibliothèque Ecole	p 8
Les Lions de Guyenne	p 8
ALSH « La Ballade »	p 9

## Environnement

LGV	p 10
Fleurissement	p 10

## Vie quotidienne

Les nuisances sonores	p 11
Marché alimentaire	p 11
Prévention cambriolage	p 12

## Les associations

Castres Cyclo Club	p 14
Tennis	p 15
La Détente	p 16
Les Zamies des dunes	p 17

## Le carnet

Etat civil	p 18
Permanences	p 18
Agenda	p 19



Ce matin 6 mai 2015 ont eu lieu les obsèques de Reine DUBAR.

Je savais qu'elle souhaitait partir en toute discrétion, fidèle à son image quotidienne. Ce n'est pas trahir sa volonté que d'écrire que j'avais, tout comme mes collègues élus, beaucoup d'estime pour cette Conseillère Municipale qui a travaillé fidèlement à mes côtés durant deux mandats consécutifs de 2001 à 2014.

Réservée, délicate, efficace, volontaire, ouverte aux idées des autres, elle a servi sa commune toujours avec enthousiasme, mais aussi les plus démunis en œuvrant généreusement pour la Banque Alimentaire et la collecte des bouchons de liège pour la lutte contre le cancer, sa manière à elle d'ironiser avec son histoire.

Merci Reine pour votre engagement citoyen sans faille.

Impossible en ce printemps, période de vote du Budget primitif de la commune, du CCAS et de la caisse des écoles, de ne pas évoquer les difficultés budgétaires que nous rencontrons face aux baisses drastiques (# 10%) des dotations de fonctionnement de l'État. Nous étions prévenus, tout comme nous savons qu'elles vont se reproduire à l'identique en 2016 et 2017.

La conséquence majeure de demander aux collectivités territoriales de participer à la réduction de la dette de l'État (ce qui ne me paraît pas illogique), c'est que nous ne pourrons plus à très court terme investir dans des projets nouveaux et nécessaires, et que seul le fonctionnement actuel des services publics communaux sera financé et assuré.

La deuxième conséquence «domino» c'est la non-diminution pour ne pas dire l'augmentation du chômage en général, car tout le monde sait que les plus gros pourvoyeurs de travail pour les entreprises (PME, PMI) sont les collectivités.

Malgré tout cela et grâce à nos économies durant les années antérieures, nous pouvons offrir un city-stade à nos jeunes, entretenir la voirie, développer la future bibliothèque, agrandir le restaurant scolaire pour les enfants de l'école et restructurer aux normes actuelles l'accueil de la mairie (accès handicapés).

Telle est la feuille de route pour cette année 2015.

Daniel CONSTANT  
Maire de Castres-Gironde  
Vice Pdt de la CDC Montesquieu

## Informations de dernière minute

**La Clé des Vignes** organise 2 stages/ateliers d'une journée :

- le 30 mai : percussions corporelles (initiation)
- Le 7 juin : chant / expression vocale (découverte et approfondissement)

## Cérémonie du 8 mai 2015 en image



## Marché électricité

La mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix. Le groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, auquel adhère la commune, lance un marché électricité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature au marché électricité proposé par le groupement.

## Hébergement de concentrateurs - Compteurs Gaz de GRDF

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève sur des points hauts de la commune.

## Don de l'Ecole associative de musique et chant choral

L'Ecole associative de musique et de chant choral de Castres-Gironde fondée en 1989 et dont le but culturel, non lucratif, était de promouvoir la découverte et l'ouverture sur le monde de la musique, a décidé de cesser son activité. Suite à cette dissolution, actée à l'unanimité des membres présents lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 5 juin 2014, et conformément à l'article 12 des statuts de l'association, les biens de cette dernière seront légués à la commune de Castres-Gironde.

## Subvention de fonctionnement à la Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à verser une avance sur la subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à la Caisse des Ecoles, dépense qui sera régularisée par le vote du budget communal 2015.

## Aménagement de l'espace accueil et création de bureaux

La Commune de Castres-Gironde dont la population va croissant a décidé de poursuivre les travaux de restructuration du service administratif de la mairie afin d'améliorer les conditions d'accueil du public à la fois pour les administrés et pour les agents municipaux.

Après la restauration d'une annexe de la mairie ayant permis le transfert de la salle du conseil municipal, il est maintenant envisagé de revoir complètement l'aménagement de l'ancienne salle du conseil municipal en espace dédié à la réception du public et de créer deux bureaux supplémentaires.

L'entrée de la mairie sera déplacée vers la partie centrale de l'immeuble ce qui facilitera les déplacements à l'intérieur du bâtiment et permettra surtout une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite par le plan incliné extérieur existant.

Par ailleurs, la création de bureaux supplémentaires et d'une salle d'attente aura pour objectif outre un accueil plus fonctionnel avec des locaux plus modernes, l'amélioration de la confidentialité des échanges avec les administrés.

Un espace sera également dédié aux élus afin d'assurer leur permanence.

Coût de l'opération		Financement	
Aménagement (cloisonnement, chauffage, électricité,...)	29 757.68 €	ETAT DETR 2015 35%	10 415.18 €
Banque d'accueil	1 872.66 €	AUTOFINANCEMENT	25 294.04 €
T.V.A.	5 951.54 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>35 709.22 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>35 709.22€</b>

## Réhabilitation des « fusillés pour l'exemple »

Le Conseil Municipal demande solennellement aux institutions élues de la République de se prononcer publiquement en faveur de la réhabilitation générale et collective des « fusillés pour l'exemple » de la Première guerre mondiale afin que la Nation puisse enfin honorer officiellement leur mémoire.

## Les chiffres de l'année 2014

La section « fonctionnement » dégage un excédent de **136 512 €** (167 886 € en 2013), auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent des années antérieures (122 556 €), ce qui aboutit à un résultat positif de clôture à affecter de **259 068 €** (387 928 € en 2013).

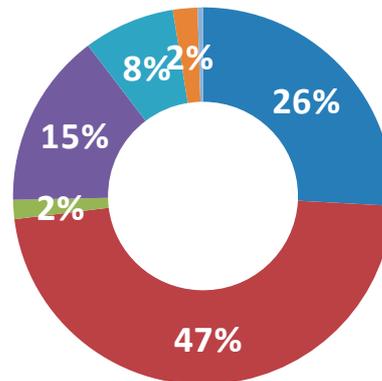
La section « investissement » dégage un excédent de **66 613 €** (272 750 € en 2013), auquel s'ajoute le report de déficit de l'année antérieure 13 329 €, ce qui aboutit à un résultat excédentaire de **53 284 €**.

## Vote du budget pour 2015

Les dépenses (1 819 208 €) tiennent compte des conséquences de la réforme des rythmes scolaires (sur une année pleine (33 600 €, contre 8 900 € sur 2014, hors frais de fonctionnement liés à la cantine du mercredi). Le budget de fonctionnement lié à l'ALSH se voit augmenté également en prévision de l'extension aux 12 -15 ans à compter de l'été 2015.

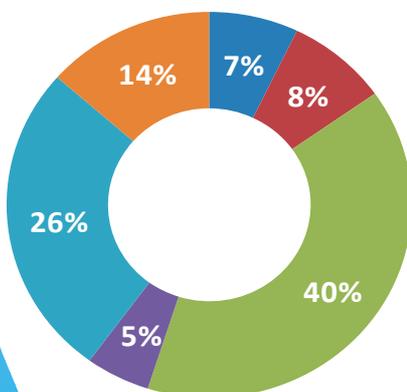
### Dépenses de fonctionnement

1 819 208 €



- Charges à caractère général (469 700 €)
- Charges de personnel (858 888 €)
- Dépenses imprévues (30 000 €)
- Virement à la section d'investissement (272 870 €)
- Autres charges de gestion courante (141 650 €)

### Recettes de fonctionnement



- Recettes diverses (129 310 €)
- Produits et services du Domaine (147 500 €)
- Impôts et Taxes (722 288 €)
- Taxe additionnelle CCM (93 552 €)
- Dotations, Subventions et participations (480 925 €)
- Excédent 2014 (245 633 €)

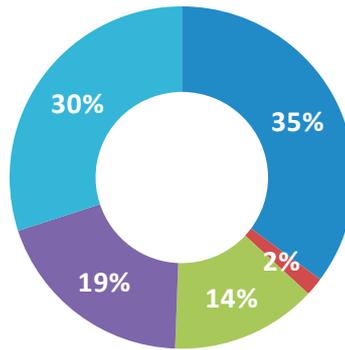
Comme annoncé, les dotations de l'Etat sont en baisse de 25 052 € sur le budget 2015. Néanmoins, suite à une bonne maîtrise des charges, l'excédent de fonctionnement 2014 (245 632 €), reporté sur 2015 permet de réaliser l'équilibre pour ce budget 2015.

# Budget communal

## Recettes d'investissement

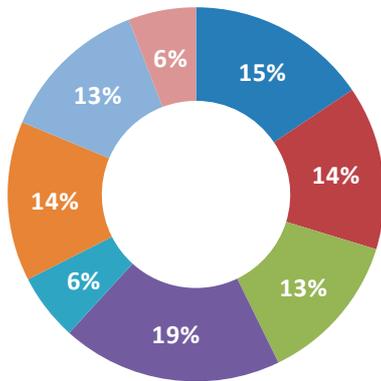
776 263 €

Malgré une baisse des dotations de l'Etat, les recettes d'investissement sont supérieures à celles de 2014 (+ 300 000 €), suite à la récupération de la TVA de 2012 et 2013, au report de l'excédent de 2013 et 2014 et à l'amélioration du résultat prévu.



- Virement section fonct. (272 870 €)
- Excédent de fonct. capitalisé (13 436 €)
- Subventions d'invest. (106 673 €)
- Emprunt (150 000 €)
- Opérations financières (233 284 €)

## Dépenses d'investissement



- Dépenses diverses (120 725 €)
- Remboursement capital emprunté (110 000 €)
- Bâtiments communaux (101 437 €)
- Voirie (147 200 €)
- Eclairage, effacement réseaux (44 600 €)
- Restaurant scolaire (107 300 €)
- Future bibliothèque (100 000 €)
- City stade (45 000 €)

Les projets de rénovation continuent afin d'améliorer l'accueil des administrés, que ce soient au niveau de la mairie ou de la bibliothèque, mais également d'offrir un meilleur confort des enfants dans le restaurant scolaire, et des équipements sportifs comme le city stade. Un programme important de travaux sur la voirie est également prévu.

## Vote du budget du C.C.A.S

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	10 468 €	Excédent reporté	20 256 €
Charges de personnel et frais assimilés	41 475 €	Prestations de services	30 000 €
Autres charges de gestion courante	4 400 €	Dotations participations	10 000 €
Dépenses imprévues	3 299 €	Produits exceptionnels	486 €
Virement à la section d'investissement	1 500 €	Autres produits de gestion courante	400 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>61 142 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>61 142 €</b>

## Vote du budget de la caisse des écoles

Dépenses fonctionnement		
	Réalisation 2014	Budget prévisionnel 2015
Fournitures administratives	2 563.21 €	3 000 €
Fournitures scolaires	10 267.93 €	12 043 €
Maintenance	3 380.74 €	3 400 €
Fêtes et cérémonies	3 082.01 €	3 000 €
Transports	8 346 €	9 400 €
Divers	4395,57	4 700 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>32 035.46 €</b>	<b>35 543 €</b>

## Taxes directes locales

La proposition de voter une augmentation uniforme des 3 taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti est acceptée par le Conseil Municipal. Les taux seront donc les suivants :  
Taxe d'Habitation : 15.04 %, Taxe Foncier Bâti : 21.51 %, Taxe Foncier Non Bâti : 56.54 %

## Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.)

La dotation allouée à notre commune s'élèverait à 10 638,74 €. Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux de réfection de voie communale au lotissement La Peloue, financés par cette subvention et par la réalisation d'un emprunt.

## Voirie 2015

Le Conseil municipal approuve le programme voirie 2015 (rue du Relais de la Poste et du 8 mai 1945) et le plan de financement.

Coût de l'opération		Financement	
Réfection voirie	30 272.28 €	Subvention FDAV 35%	8 750 €
Honoraires assistance à maîtrise d'oeuvre	1 100 €	Emprunt	28 676.74 €
T.V.A.	6 054.46 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>37 426.74 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>37 426.74 €</b>

## Extension du restaurant scolaire

Le programme d'extension (71 m<sup>2</sup>) est approuvé. Le montant des travaux prévisionnel est estimé à 108 134 € HT. Le Conseil Municipal accepte de faire appel au maître d'œuvre SARL d'architecture GAUTHIER-LACOSTE pour la réalisation de ces travaux.

## Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols

A compter du 1er juillet 2015, les communes au sein d'un EPCI de plus de 20 000 habitants ne disposeront plus des services déconcentrés de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (loi ALUR).

Les communes ne souhaitant pas prendre à leur compte l'instruction des autorisations d'urbanisme peuvent charger un EPCI, soit en l'occurrence la Communauté de Communes de Montesquieu, des actes d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme susvisées, conformément aux dispositions de l'article R 423-15 du code de l'urbanisme.

Aussi, afin de préserver un développement harmonieux au sein de ces communes et de garantir la sécurité juridique des arrêtés que les maires sont appelés à signer en matière d'urbanisme, la Communauté de Communes de Montesquieu, en concertation avec les communes concernées, a élaboré une proposition de service commun mutualisé de l'instruction du droit des sols.

Le Conseil Municipal approuve le principe d'instruction des autorisations du droit des sols par la mise à disposition d'un service commun mutualisé communautaire.



Depuis le 3 avril, le City Stade peut accueillir jeunes et moins jeunes. Il a fallu une semaine de travaux au personnel de la société Agorespace, aidé par deux jeunes de la commune, en recherche d'emploi, pour réaliser ce nouvel équipement sportif .

Il permet l'initiation et la pratique de plusieurs sports :  
 -sans filet : le foot ball, le hand ball et le basket ball  
 -avec filet : le tennis, le volley ball et le badminton

Toute autre activité pour laquelle il n'est pas destiné est interdite : rollers, planches à roulettes, deux roues ou engins à moteur... Les chaussures de sport sont obligatoires sur l'aire de jeu.



**Conditions d'accès et horaires :**

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure.

Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs et à avoir un comportement respectueux.

Le terrain est prioritairement réservé :

- Au groupe scolaire « les Lions de Guyenne »,
- A l'ALSH « La Ballade »

*Horaires d'utilisation :*

*Du 1er avril au 31 octobre : 9 h – 22 h*

*Du 1er novembre au 31 mars : 9 h – 18 h*

L'utilisation du site est interdite en cas de grosses intempéries (neige, verglas). La commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation, d'entretien et de respect du voisinage.



Quelques chantiers réalisés par nos employés communaux ...



Doublage du plafond d'une classe maternelle



Réfection des jeux de la cour de récréation des classes maternelles



Améliorations apportées au théâtre de verdure du bois de Savis.

*Nous avons accueilli, au 1er avril, au sein de l'équipe technique, Monsieur Jean Claude Le Rouzo, en contrat de 20 h pour 6 mois.*



Chantier de la maison Tardy

Un stage de formation de plaquistes, organisé par l'association des « bâtisseurs d'Aquitaine » a permis à notre future bibliothèque de recevoir des plafonds aux normes conformes à sa future destination.



**INSCRIPTIONS à l'école** : à faire en mairie le plus rapidement possible !



## Voyage des CM2

Les CM2 sont partis en voyage scolaire du 23 au 26 mars 2015 grâce au financement des parents mais également de la mairie et de l'association des parents d'élèves. Durant 4 jours, les élèves ont découvert quelques-uns des magnifiques châteaux de la Loire (Chambord, Chenonceau, Amboise, Clos Lucé) et ont terminé par le zoo de Beauval à la découverte des pandas géants (entre autres !).

**Kermesse : vendredi 19 juin.**

## Les activités de la bibliothèque



Janvier



Mars



Avril

## L'heure du conte



## Lecture théâtralisée

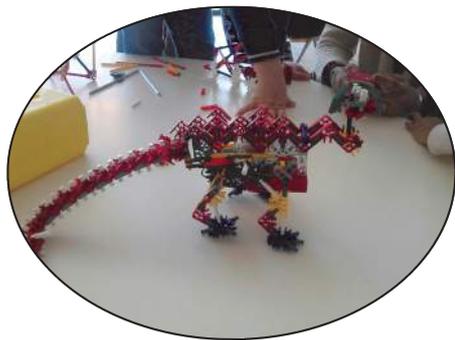


Lire et Élire



TAP

## ALSH « La Ballade »



### Quelques souvenirs ... Vacances de février 2015

Les enfants sont allés à la patinoire de Mériadec, au bowling, au cinéma et ont assisté au spectacle de théâtre « la folle histoire du tri » d'ENCHANTIER THEATRE. Ils ont fêté des anniversaires et se sont initiés au SLAKE LINE ...

**Vacances d'avril 2015** - Les enfants se sont régalés en confectionnant leur pizza avec Alexandra la cuisinière, se sont baignés au stade nautique, ont vu un spectacle de théâtre « Parce que l'eau c'est cool... » et se sont amusés au centre de loisirs... Jeux, sports, tournois... Avec un petit plus : **le city stade !**



### Été 2015

L'ALSH La ballade sera ouvert comme chaque année, pendant les vacances d'été excepté la première quinzaine d'août. Les inscriptions se font au bureau de l'ALSH (Mairie, accès par la ruelle MENGUIN), 4 jours par semaine minimum. Les places restantes pourront être réservées à la journée, une semaine avant chaque période.

#### Activités proposées :

Journée baignade, Walibi, planche à voile, équitation, Drop de béton...



## ALSH « La Ballade » ADOs

### Ouverture d'un accueil ados à partir de cet été

Age : 12/15 ans

Les jeunes de la commune seront accueillis, **en juillet uniquement** à la ballade ados, de 12h00 à 17h00, repas compris, 3 jours par semaine, l'inscription sera à la journée.

Les jeunes pourront se retrouver et pratiquer des activités de loisirs et sportives accompagnés d'un animateur. Des sorties seront programmées, mais les jeunes pourront également réfléchir à de futurs projets à mettre en place.

#### Activités prévues :

Journée baignade, laser quest, planche à voile, stand up paddle... Bivouac de 2 et 3 jours.

L'accueil se fera au groupe scolaire « LIONS DE GUYENNE ». Les inscriptions se feront uniquement sur remise d'un dossier complet au bureau de l'ALSH à compter de début juin.



## La Grande Vigilance continue

« Jamais aussi nombreux pour une consultation publique » était le titre de notre précédent article et cela a porté ses fruits. L'avis des commissaires enquêteurs pour l'enquête d'utilité publique sur le tracé de la LGV Bordeaux Toulouse et Bordeaux DAX est **négatif**.

Pendant les 56 jours d'enquête, le déplacement des 170 citoyens castrais venus dire leur opinion a été bénéfique puisqu' une écrasante majorité d'entre eux (167 et l'unanimité du conseil municipal) était contre ce projet.

Mais ce n'est pas fini, d'où « la grande vigilance » continue. Certains élus sont déjà montés au créneau pour contester cet avis et influencer sur le ministre des transports.

Dans au maximum 18 mois, c'est-à-dire avant fin septembre 2016, le conseil d'état doit rendre aussi son avis et ensuite le gouvernement prendra sa décision.

Déjà tant pour les territoires traversés, que pour la SNCF et pour le gestionnaire privé Liséa la LGV Tours / Bordeaux n'est pas simple à gérer. Les surfaces préemptées et les coûts dépassent de plus de 60% les prévisions avec des manques d'argent très importants. Avant sa mise en service, elle ne sera pas rentable ou avec des financements publics et des augmentations du prix du billet.

Nous devons suivre ce dossier pas à pas. Le conseil municipal le fera et vous informera au fur et à mesure de sa progression.

## Fleurissement de la commune



**INFORMATION**

**Pour bien vivre ensemble, limitons au possible :**

**Les cris d'animaux**

**La puissance des appareils de diffusion de la musique, de la télévision et de la radio**

**Les bruits d'appareils électroménagers, des outils de bricolage, de jardinage**

**La pratique des sports mécaniques en dehors des lieux adaptés**

**L'usage d'engins motorisés, non conformes aux normes**



**RÈGLEMENTATION**

**Art. 1336-7 du code de la santé publique**

« Toute personne qui, dans un lieu public ou privé, aura été à l'origine par elle-même ou par l'intermédiaire d'une personne ou d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité, d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou de la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité est passible d'une contravention de troisième classe » (450 € au plus).

**Arrêté relatif aux bruits de voisinage du 5 octobre 2009 – Préfecture de la Gironde**

**Art.5** – Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables : de 08H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30**

**Le samedi : de 09H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00**

**Le dimanche et les jours fériés de 10H00 à 12H00**



**Art.6** – Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétées et intempestive.

Attention : La CPAM de Villenave d'Ornon ne reçoit plus sans rendez-vous.  
Ne vous déplacez pas sans contacter avant le 36 46



**A partir du 06 juin 2015,  
chaque samedi matin,**

**marché alimentaire**

**sur la place Gustave Lamarque**

## DU BON USAGE DU NUMERO D'URGENCE...

Pour éviter la saturation d'un service indispensable



### Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Nombre de cambriolages pourraient être évités en prenant des précautions de base. Fenêtres mal fermées, clés sous le paillason... les habitudes ont la vie dure ! Ne pas commettre d'imprudences est donc la première étape de la vigilance.

#### Protégez votre domicile

- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.
- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur. Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez faire appel au **référént sûreté** de votre département pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile.

Le référént sûreté est un policier ou un gendarme, choisi pour sa bonne connaissance des modes opératoires et des lieux de délinquance et formé à la prévention technique de la malveillance. Il contribue à l'amélioration de la sécurité en formulant des conseils auprès des commerçants, des établissements sensibles et des collectivités territoriales.

Pour localiser et entrer en contact avec le référént sûreté proche de chez vous, consultez le site [www.referentsurete.com](http://www.referentsurete.com)

**En cas d'absence durable**

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Enfin, sachez qu'il existe un dispositif intitulé « **opération tranquillité vacances** ». Ce dernier consiste à signaler votre absence au commissariat ou à la gendarmerie près de chez vous. Des patrouilles pourront ainsi régulièrement passer par votre domicile. Si cette opération était réservée aux périodes de vacances initialement, elle a été étendue en 2013 à toute l'année. Vous pouvez ainsi solliciter les conseils et la vigilance renforcée des forces de l'ordre toute l'année, pour partir tranquilles !

**Si vous êtes victime d'un cambriolage**

- Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).
- Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ; - interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.
- Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.
- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

**Vous êtes victime d'un cambriolage : Composez le 17 ou le 112**

- Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
- Téléphones portables volés : SFR : 10 23 / Orange : 0 800 100 740 / Bouygues Telecom : 0 800 29 10 0

*Participez à la Collecte des bouchons en liège de l'association  
« Agir, Cancer, Gironde »*

*Vous pouvez déposer vos bouchons en liège naturel, uniquement, dans un conteneur prévu à cet effet situé à l'entrée des ateliers municipaux, rue de Nouchet. L'association « Agir, Cancer, Gironde », suite à la collecte de 46 tonnes de bouchons en 2014, a remis un chèque de 20 000 € à la Fondation Bergonié.*





Dimanche 25 janvier : Cyclo cross des Graves dans l'enceinte du Château Ferrande.  
80 participants

Un grand merci à la société Castel et à M. Marc Maintenat



Dimanche 8 février :  
La LGV sous le soleil  
310 participants



Samedi 28 février  
Randonnée Cyclo touriste  
« La Pierre Beugeard »  
70 participants sous un ciel très  
humide !

*Nos prochaines organisations :*  
*Course de la Municipalité à Castres le samedi 23 mai*  
*Kid Bike dans le Bois de Savis à Castres le lundi 25 mai*  
*Les Boucles de l'Artolie VTT à Capian le dimanche 21 juin*  
*Course de la Municipalité à Capian le dimanche 5 Juillet*



Préparation du VTT

**ATTENTION !** Le Grand Prix de la Municipalité de Castres, samedi 23 mai, se déroulera sur un nouveau circuit : Départ et arrivée à Roqueton, route du bois de Savis, Chemin des Pâtisseries, D 115, Garingail.

La circulation sur ces routes sera interdite à contre sens de la course par arrêtés municipaux de 13 h 30 à 18 H.

### LUNDI 25 MAI : Le Kid Bike , Qu'es aco ?

Tiré, hélas, de deux mots anglais (vélo et enfant), cette animation est destinée aux jeunes licenciés et non licenciés de 5 à 16 ans. Chaque participant devra passer par 4 ateliers, organisés dans le Bois de Savis autour du Théâtre de verdure :

- Le jongleur (parcours d'adresse avec transport d'une balle)
- Le mini trial (initiation sur parcours adapté à l'âge des participants)
  - L'escargot à pédales (parcours de lenteur)
- Le Cross Country (parcours à effectuer dans un temps déterminé selon l'âge)

Il n'y aura pas de classement individuel et chaque participant sera récompensé. L'inscription pour les licenciés UFOLEP est de 3,50 € et de 7 € pour les non licenciés. Pour ces derniers, un certificat médical sera exigé. Pour tous, le casque est obligatoire. Début des inscriptions à 13 h et des épreuves à 14 h.



[www.tennis-castres-saintselve.com](http://www.tennis-castres-saintselve.com)

## Les actualités du TCCSS



### **AVRIL**

Raquettes FFT : compétition nationale pour les joueuses non classées.

### **MAI**

#### **LE SAMEDI 09 MAI**

Trophée découverte : Plateau 11/12 ans garçons : rassemblement de jeunes joueurs pour des rencontres amicales. Initiation à la compétition.

#### **DU 16 MAI au 30 MAI**

- **TOURNOI JEUNES** Garçons et Filles de 12 à 16 ans : Les joueurs du sud du département s'affrontent par catégorie d'âge au cours de matchs homologués F.F.T.

Finales le samedi 30 MAI.

### **MAI - JUIN**

Tournoi intérieur Hommes et Femmes. Finales le dimanche 28 JUIN.

### **COUPES DE GUYENNE**

Quatre équipes sont engagées dans des matchs qui les opposeront à des clubs du département de la Gironde.

### **DIMANCHE 28 JUIN**

- Finales du tournoi intérieur.
- Grand repas champêtre.
- Fête du club.



Réservez d'ores et déjà votre journée !!!



La  
Clé  
Des  
Vignes  
**LA CLE DES VIGNES**  
Le Chéret  
33640 PORTETS



L'école de musique de Portets – Castres – Virelade vous informe que l'audition de l'année 2014/2015 aura lieu le **samedi 13 juin 2015** à **La Forge** (Portets) à partir de **19h**.

Venez nombreux car nos musiciens seront fiers de vous présenter leur travail de l'année. Ce spectacle musical s'adresse à tous les publics (possibilité de restauration rapide sur place).

Pour les billets d'entrée, deux ventes sont organisées : **le samedi 30 mai de 10 h à 12 h** et **le vendredi 5 juin de 18 h à 20 h** dans les locaux de l'école de musique, à Portets. Il est également possible de les acheter le jour de l'audition à La Forge.

D'autre part, pour vous donner un petit aperçu, quelques élèves de l'école participeront à la manifestation du **6 juin 2015 au bois de Savis** à Castres.

**lacledevignes@laposte.net**

Musicalement  
Le Bureau



### DEJEUNER-CROISIERE SUR LA GARONNE

C'est à bord de ce magnifique bateau "5 ancrés" à 3 ponts, 100 mètres de long et 11,5 mètres de large, un des fleurons de la navigation fluviale de France que s'est déroulée cette mini-croisière.

Cette balade au fil de l'eau de notre Garonne, à mer haute et durant les grandes marées d'équinoxe a permis de découvrir des œuvres bordelaises contemporaines aux techniques d'avant-garde et de rappeler à certains participants des souvenirs nostalgiques.

Assis confortablement dans les fauteuils du café-bar et sirotant le cocktail de bord nous avons assisté aux manœuvres et au départ pour la croisière du **CYRANO DE BERGERAC**

Dès le superbe et nouveau pont **CHABAN DELMAS** passé, la Cité des Civilisations du Vin, encore en réalisation, s'élève dans le futur quartier des Bassins à Flots en cours de réaménagement. Ainsi, en 2016, Bordeaux, la capitale mondiale du vin aura son monument emblématique.

- Pierre se souvient d'avoir occasionnellement, pêché l'alose entre le Pont d'Aquitaine et les Grands Moulins de Bordeaux, le soir après la journée de travail.

Il y a déjà 40 ans...

- En passant sous le Pont d'Aquitaine, Jean-Claude revit la nacelle d'entretien suspendue sous le tablier qu'il a entièrement réalisée. Il y a déjà plus de 40 années...

Après le déjeuner en salle de restauration située à la proue du navire et digne d'un restaurant étoilé nous avons admiré la pointe du Bec d'Ambès avec ses raffineries et son pôle industriel. Certains se souviennent d'être montés en haut des tours de l'unité de craquage et d'avoir participé au montage dont le constructeur était l'entreprise Ponticelli.

Au retour il était possible de farnienter sur les transats du pont supérieur, malgré le temps assez maussade, ou de danser au café-bar.

Les plus téméraires ont fait les deux dans la joie et la bonne humeur.

Ce fut une agréable surprise de découvrir ce nouveau mode de tourisme. Les croisières fluviales sont actuellement en plein essor sur les voies navigables françaises et notre région bordelaise est très bien placée avec la Garonne, la Dordogne, la Gironde, Bordeaux, sa culture, son architecture, ses vignobles et ses grands vins.



### LE BENEVOLAT

Le bénévolat, c'est :

- découvrir de nouveaux centres d'intérêt,
- découvrir de nouvelles activités,
- faire des rencontres avec d'autres personnes, dans un club ou lors de voyages,

Mais c'est aussi:

- aider son prochain,
- faire profiter de son savoir ou de ses capacités en les partageant ou simplement aider en apportant une présence, ne serait ce qu'un sourire,
  - combattre l'isolement et la dépression.

Être bénévole, c'est penser que l'on peut aider tout en l'étant soi-même.  
C'est prendre un peu de joie et de bonheur tout en en donnant.

Nouveaux retraités, merci de venir nous rejoindre.

Le Club de LA DETENTE



**FETE DES GRANDS-MERES**

Il est de tradition de fêter les Grands-mères le premier dimanche du mois de mars et pour ne pas enfreindre la règle, LA DETENTE a voulu honorer les dames de l'association.

Elles se sont retrouvées avec bien d'autres, plus de 110 personnes, au Domaine de CORDET dans le Médoc, pour passer ensemble une après-midi fort sympathique dans un très beau cadre. Outre une démonstration de tango argentin, appréciée des connaisseurs, durant et après le très bon repas tout le monde a pu rire, sauter et danser sur des airs connus joués au synthétiseur et magnifiquement chantés par Guillaume ARSAUT, ce chanteur qui

était venu nous charmer avec sa belle voix, lors d'une soirée organisée à Castres par LA DOMINANTE.

Chacune des dames a reçu en cadeau, offert par le voyageur, un superbe bouquet de jonquilles. De l'avis de tout le monde, cette journée est à refaire en 2016.

Pierre CLUZAN



**REINE DUBAR NOUS A QUITTES**

J'ai connu, lors de la réception des travaux de réaménagement des berges du Gât Mort à Cabanac, une personne heureuse de voir la beauté de la nature qu'elle avait devant les yeux et dont elle était follement amoureuse.

Outre ses attaches inconditionnelles pour la campagne sauvage, Reine aimait les contacts humains des amis à qui elle pouvait se confier.

Reine était une personne affable, enjouée et toujours souriante même pendant sa maladie. "Je veux profiter de la vie, je veux profiter de tout tant que je le peux" confiait- elle à ses amis de

LA DETENTE.

Hélas, elle a été foudroyée en très peu de temps.

Le Président et les adhérents du Club des Aînés, très peinés, présentent à son fils et à sa famille leurs plus sincères condoléances.

Pierre CLUZAN



**ASSOCIATION LES Z'AMIES DES DUNES**

Les portes du désert approchent

L'Association les z'amies des dunes reste active et motivée pour son projet de rallye humanitaire au Maroc en octobre 2015. L'organisation de notre loto, de notre repas dansant, de diverses actions, le soutien de nos amis, nos collègues, notre famille et nos partenaires nous ont permis d'avancer financièrement pour espérer prendre le départ.

Notre prochaine manifestation sera l'organisation d'un **vide grenier à Castres Gironde**

**le dimanche 14 juin 2015.** Les emplacements seront au prix de 4 euros le mètre. Buvette et restauration sur place. N'hésitez pas à réserver dès maintenant en nous contactant :

Mme Blanche : 06.85.74.62.98 ou Mme Ferenc : 06.60.06.48.39.

Vous pouvez aussi découvrir tout le contenu de notre projet sur notre page facebook ou notre blog

Facebook : les z'amies des dunes  
<http://leszamiesdesdunes.trophee-roses-des-sables.org>



# Le Carnet

## Etat civil

### Naissance

Nathan Jean Tonio GUIGON	6 janvier
Lucine Anita Maria DE SEIXAS	14 janvier
Eva TEIXEIRA	20 janvier
Mattys Noé Tom BLIN	22 janvier
Nolan MASSON	2 février
Noah Simon RUBECK	13 février
Mathéo BERNOT	22 février
Charly LE BUZULLIER	22 février
Noam Léonard Marcel BISSIAU	28 février
Henri Charles Jacques MARIÉ	10 avril
Théo Jacky Bernard RAIMBAULT	16 avril

### Mariage

Émilie GARCIA et Sylvain MARIÉ	14 février
Laurent BOIS et Martine, Michèle BADRÉ	16 mai

### Décès

Antoinette Vincente LOPEZ ép. BONILLO	10 janvier
Vittoria MATTIUZZO	11 janvier
Jules Jean Joseph PETIT	18 janvier
André CHESSERON	5 mars
Jeanne Reine LAFON	11 mars
Marie Jeannine LABADIE veuve VILLENAVE	13 mars
Pierre Léon MACHEREY	12 avril
Mohamed HAMIANI	27 avril

## Permanences

### Conciliateur de justice

**Anne PRADOS**, conciliateur de justice assure des permanences à La Brède les 2ème et 3ème mercredi de chaque mois sur rendez-vous au 05 57 97 18 58

### Médiation familiale

Alternative Médiation, **ENESTER Régine**, permanence à Castres sur rendez-vous au 05 56 90 08 52

### Architecte conseil CAUE

**Anne VAN DER ELST**, permanence à Castres une fois par trimestre sur rendez-vous au 05 56 67 02 10 (mairie)

### Assistante sociale (MDSI Léognan)

Permanence à Castres les 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois sur rendez-vous au 05 57 96 02 60

## Horaires d'ouverture

### Mairie

Lundi, mercredi : 9 h - 12 h / 15 h 30 - 18 h  
Mardi : 15 h 30 - 18 h (permanence tél matin)  
Jeudi : 9 h - 12 h (permanence tél après midi)  
Vendredi : 9 h - 12 h / 15 h 30 - 17 h

### Bibliothèque

Mercredi : 10 h - 12 h / 14 h 30 - 19 h  
Jeudi : 10 h - 12 h  
Samedi : 9 h 30 - 12 h

## Numéros utiles

**Mairie - Secrétariat** tél : 05 56 67 02 10  
fax : 05 56 67 08 29  
courriel : mairie-de-castres-gironde@wanadoo.fr

**Bibliothèque** tél : 05 56 67 47 87

**Ecole « Les Lions de Guyenne »**  
tél : 05 56 67 39 92  
e.castresgironde@gmail.com

**Crèche** tél : 05 56 67 27 42

**ALSH «La Ballade»** tél : 05 56 67 40 00  
/ 06 37 79 26 28  
alshcastresgironde@orange.fr

### Médecins

M. DUBOIS tél : 05 56 67 54 23  
Mme De WARREN tél : 05 56 67 30 18  
M. BOUCHET tél : 05 56 32 34 43

### Médecin neuro- psychiatre

M. BAYONNE tél : 05 56 67 56 59

### Chirurgiens dentistes

Mme DIBY / Mme SALACROUP /  
Mme MEDEVILLE tél : 05 56 67 10 63

**Pharmacien** - Mme GOI tél : 05 56 67 01 32

### Kinésithérapeutes / Ostéopathes

M. GONTHIER / M. De BONNETOT /  
Mme PROUS tél : 05 56 67 29 86

### Orthophoniste

Mme LATASTE tél : 05 56 32 84 16

### Infirmiers

Mme FETIVEAU / Mr GALIBERT  
tél : 06 16 39 04 09  
courriel : idel.castres@hotmail.com

### Ambulancier / Pompes Funèbres / Funérarium

M. ESPAIGNET tél 05 56 67 17 17

### Urgences

Police secours 17  
Pompiers 18  
SAMU 15  
Appel d'urgence européen 112  
Accueil sans abri 115  
Allo enfance maltraitée 119  
Enfants disparus 116 000  
Centre anti poison tél : 05 56 96 40 80  
Gendarmerie Castres Gironde tél : 05 56 67 70 90

# CASTRES EN FETES !

## Fêtes de Pentecôte

*Samedi 23 mai*

Course cycliste « Grand Prix de la Municipalité » organisée par le Castres Cyclo Club

*Dimanche 24 mai*

Concours de Boules du Bybe Castrais au Boulodrome à 14 h 30

*Lundi 25 mai*

Ball Trap organisé par la société de chasse à partir de 9 h

1er « Kid Bike » du Castres Cyclo Club au Bois de Savis à partir de 14 h

Durant ces trois jours, manèges et forains vous attendent sur la Place G. Lamarque

## Samedi 6 Juin ... Musiques à SAVIS

Tous les renseignements en dernière page de ce journal

**Samedi 13 juin :** Auditions de la Clé des Vignes - La Forge à Portets à 19 h

**Dimanche 14 juin :** Vide Greniers des Z'amies des Dunes à partir de 8 h - place G. Lamarque

**Vendredi 19 juin :** Kermesse de l'école

**Vendredi 26 juin :** Gala des Perce-neige à 19 h 30 - Salle des Fêtes

## Célébration de la Fête Nationale

Le 13 juillet au soir, la Municipalité vous invite à venir passer la soirée sur le stade municipal ...

*19 h : Verre de l'amitié offert*

**20 h : Repas dansant sur place** (uniquement sur réservation)

*animé par l'orchestre « Christian Richard »*

*Menu adulte*

*Moules marinières - Frites*

*Salade Grecque*

*Brie*

*Tarte aux pommes*

Participation : adulte 13 € par personne (boisson non comprise)

Menu Enfant (moins de 11 ans) - Steak haché, frites, glaces : 6 €

Inscriptions au repas et règlement du 22 juin au 8 juillet à la Mairie

23 h : Feu d'artifice sur le stade Municipal suivi d'un Bal Gratuit



# UN ÉTÉ SOUS LES ÉTOILES



**Vendredi 4 septembre 2015 Parc du Presbytère  
CASTRES - GIRONDE**

La Municipalité de Castres, la CCM de Montesquieu avec la participation du Conseil Départemental de la Gironde vous invitent à partager une nuit sous les étoiles...

18 h 30 : Cocktail de bienvenue

Rencontre avec les associations de la commune

19 h : Marché nocturne organisé par la Municipalité

Possibilité de restauration sur place

A partir de 20 h 30 : Concert Pop Rock avec le groupe "My Ant"  
"Scènes d'été en Gironde"

22 h 15 : Ciné plein air gratuit

Spider Man III



My Ant s'est formé à Bordeaux en février 2008 et propose une pop rock influencée par des groupes comme Girls in Hawaii, Arcade fire, Bloc party, François and the Atlas mountain. La formation se fait remarquer dès ses premiers concerts et se produit également en Angleterre et en Irlande, avant d'écumer les salles parisiennes. Délaissant l'ambiance légère de leur premier disque, les 5 musiciens de My AnT proposent désormais une musique plus explosive et donnent vie à une pop aérienne, puissante et percussive.





**L**e mois de juin donnera à nouveau l'occasion de se retrouver au théâtre de verdure dans le bois de Savis pour l'Édition 2015 de la Fête de la Musique qui aura lieu le 6 juin.

Y participeront cette année :

- ◆ l'école de musique La Clé des Vignes avec Isabelle et Sandrine : Chant + Accordéons, Cathy : Groupe de violonistes, Olivier et Isabelle : Atelier du mardi,
- ◆ "OR" artiste multi instrumentiste qui fera une présentation de divers instruments du Sénégal,
- ◆ les enfants de l'école Les Lions de Guyenne seront eux aussi de la fête et nous présenteront leurs chants et leurs prestations « djembé » animés par Mr Bertrand Hevin (animateur TAP) et Alexis Canovas,
- ◆ Philippe et Loic Ferréol dans une présentation de musique de Guadeloupe,
- ◆ Et pour clôturer, l'association "Enkorakor" de Denis Gouzil et « l'Atelier de Cordes de Mr G » proposeront une présentation du travail de l'année autour de la guitare,
- ◆ Une improvisation collective sera possible en fin de soirée.

La fête de la musique est une manifestation populaire, spontanée, gratuite, scène ouverte à tous les participants amateurs ou professionnels. C'est une invitation à toutes les rencontres qui favorise l'échange dans un lieu propice à la création avec le souhait de revenir à l'essence même d'une fête autour de la musique.

Miguel Dupuy

Numéro 87  
 Responsable de la publication :  
 D. Constant  
 Réalisation : Commission Informations  
 Imprimeur : Nofal Group  
 Dépôt de presse : N°111/90  
 Imprimé sur papier

